



APPEL A LA GREVE LES 23 ET 30 MARS

La réunion sous préavis du mardi 13 mars à 14 heures s'est révélée une fois de plus stérile : la direction n'a, à aucun moment, tenté de débloquer la situation, cherchant même à diviser les salariés avec « la proposition » d'individualiser les augmentations en fonction de la perte d'inflation depuis 2011... La direction reconnaît ainsi la légitimité de notre combat !

Notre revendication reste inchangée :

**AUGMENTATION GENERALE DES GRILLES DE SALAIRE DE 6 %
AU TITRE DE L'INFLATION PERDUE (2012-2018)**

**L'intersyndicale appelle à des journées de grève
le Vendredi 23 et le Vendredi 30 Mars 2018.**

L'intersyndicale se réunira le Lundi 26 Mars pour annoncer le calendrier des actions à venir si la direction persiste à refuser d'ouvrir des négociations sur la base de cette revendication.

Les organisations syndicales, fortes de leur union, ne lâcheront pas les intérêts des salariés.

L'intersyndicale Air France.